



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

INDRE-ET-LOIRE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°37-2020-06004

PUBLIÉ LE 9 JUIN 2020

Sommaire

Préfecture d'Indre et Loire

37-2020-06-08-002 - Académie d'Orléans Tours Direction académique d'Indre-et-Loire.
Arrêté-Division des élèves. Composition de la commission d'appel dans le premier degré.
(2 pages)

Page 3

37-2020-06-08-001 - Académie d'Orléans Tours Direction académique d'Indre-et-Loire.
Arrêté. Composition de la commission d'appel dans le premier degré. Division des élèves.
(2 pages)

Page 6

Préfecture d'Indre et Loire

37-2020-06-08-002

Académie d'Orléans Tours Direction académique
d'Indre-et-Loire. Arrêté-Division des élèves. Composition
de la commission d'appel dans le premier degré.

ACADEMIE D'ORLEANS-TOURS

Direction académique
d'Indre-et-Loire

L'Inspecteur d'académie,
Directeur académique des Services
de l'Education nationale d'Indre-et-Loire

Division des Elèves

- VU** les articles D 321-6 à D 321-8 du Code de l'Education ;
VU le décret n°2005-1014 du 24 août 2005 relatif aux dispositifs d'aide et de soutien pour la réussite des élèves à l'école ;
VU le décret n°2014-1377 du 18 novembre 2014 relatif au suivi et à l'accompagnement pédagogique des élèves ;
VU l'arrêté du 5 décembre 2005 relatif à la composition et au fonctionnement de la commission départementale d'appel des décisions relatives à la poursuite de la scolarité à l'école primaire ;

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : La composition de la commission d'appel dans le premier degré est la suivante :

REPRESENTANTS DE L'ADMINISTRATION :

MEMBRES TITULAIRES :

MEMBRES SUPPLÉANTS :

La Présidente : Madame Florence LERAY, Inspectrice de l'Education nationale adjointe au Directeur académique pour le premier degré, représentante du Directeur académique des Services de l'Education nationale de l'Indre-et-Loire

Madame Isabelle MAUDHUIZON
Directrice de l'école élémentaire F. Buisson à La Riche

Madame Lucile BACQUIE
Directrice de l'école maternelle S. Kleiber à Tours

Monsieur Frédéric WESSAL
Directeur de l'école élémentaire Arthur Rimbaud à Tours

Madame Florence HUOT
Professeure des écoles de l'école primaire
Simone Veil à Tours

Madame Maëva SASSELINA
Professeure des écoles de l'école élémentaire
Blotterie à Joué-lès-Tours

Madame Christelle LEBOISNE
Professeure des écoles de l'école élémentaire
Hélène Boucher à Ballan-Miré

Madame Anne MANCINI
Psychologue de l'éducation nationale
Ecole élémentaire Georges Sand à Tours

Madame Cécile BAINARD
Psychologue de l'éducation nationale
Ecole maternelle Henri Tamisier à La Riche

Docteur Géraldine SIMON
Médecin de santé – CMS Saint-Pierre-des-Corps et Tours

Monsieur Christophe-Jean LEFEVRE
Principal adjoint du collège Arche du Lude à Joué-lès-Tours

Madame Hélène JARRE
Professeure certifiée d'Histoire-Géographie
du collège Bergson à Saint-Cyr-sur-Loire

REPRESENTANTS DES PARENTS D'ELEVES :

MEMBRES TITULAIRES :

Madame Florence GOMES, FCPE
Madame Véronique RAGNAUD-LEMARCHAND, FCPE

MEMBRES SUPPLÉANTS :

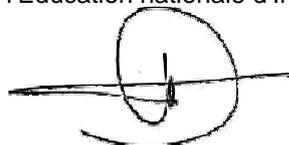
ARTICLE 2 : La commission peut s'adjoindre la conseillère technique de service social auprès du Directeur académique, Madame Delphine SCHWARTZ.

ARTICLE 3 : Les membres de la commission départementale d'appel sont désignés pour la durée d'un an renouvelable.
La composition de la commission d'appel dans le premier degré prend effet au 9 juin 2020.

ARTICLE 4 : La Secrétaire Générale de la Direction académique d'Indre-et-Loire est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à TOURS, le 8 juin 2020

Pour le Recteur et par délégation,
L'Inspecteur d'académie,
Directeur académique des services
de l'Education nationale d'Indre-et-Loire,



Dominique BOURGET

Préfecture d'Indre et Loire

37-2020-06-08-001

Académie d'Orléans Tours Direction académique
d'Indre-et-Loire. Arrêté. Composition de la commission
d'appel dans le premier degré. Division des élèves.

ACADEMIE D'ORLEANS-TOURS

Direction académique
d'Indre-et-Loire

L'Inspecteur d'académie,
Directeur académique des Services
de l'Education nationale d'Indre-et-Loire

Division des Elèves

- VU** les articles D 321-6 à D 321-8 du Code de l'Education ;
VU le décret n°2005-1014 du 24 août 2005 relatif aux dispositifs d'aide et de soutien pour la réussite des élèves à l'école ;
VU le décret n°2014-1377 du 18 novembre 2014 relatif au suivi et à l'accompagnement pédagogique des élèves ;
VU l'arrêté du 5 décembre 2005 relatif à la composition et au fonctionnement de la commission départementale d'appel des décisions relatives à la poursuite de la scolarité à l'école primaire ;

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : La composition de la commission d'appel dans le premier degré est la suivante :

REPRESENTANTS DE L'ADMINISTRATION :

MEMBRES TITULAIRES :

MEMBRES SUPPLÉANTS :

La Présidente : Madame Sylvie DELAFONT, Inspectrice de l'Education nationale de la circonscription de Saint-Avertin, représentante du Directeur académique des Services de l'Education nationale de l'Indre-et-Loire

Madame Sandra CHARTIER
Directrice de l'école élémentaire Marceau-Courier
à Tours

Madame Sabrina JACQUET
Directrice de l'école primaire Simone Veil à Tours

Monsieur Mathieu LAMONERIE
Directeur de l'école primaire Musset-Vigny à Tours

Monsieur Pierre CLARAMONTE
Professeur des écoles de l'école élémentaire
Blotterie à Joué-lès-Tours

Madame Clothilde VAGLIO-BERNE
Professeure des écoles de l'école élémentaire
Jean de la Fontaine à Tours

Madame Pauline DOLIBEAU
Professeure des écoles de l'école élémentaire
République à Saint-Pierre-des-Corps

Madame Isabelle TRÉPREAU
Psychologue de l'éducation nationale
Ecole élémentaire H. Wallon à Saint-Pierre-des-Corps

Madame Dominique RANDRIAMANANTENA
Psychologue scolaire de l'éducation nationale
Ecole élémentaire H. Boucher à Ballan-Miré

Docteur Hélène PRATVIEL
Médecin de santé – CMS Tours Nord et Saint-Cyr-sur-Loire

Madame Naëlle GUIGNET-HOCEINE
Principale adjointe du collège Stalingrad Saint-Pierre-des-Corps

Monsieur Abdelaziz AMANY
Professeur certifié de Mathématiques
du collège Jean Roux à Fondettes

Madame Elisabeth FLAMENT
Professeure certifiée d'Histoire-géographie
du collège Jean Roux à Fondettes

REPRESENTANTS DES PARENTS D'ELEVES :

MEMBRES TITULAIRES :

Madame Sophie CHOLLET-GERVAIS, FCPE
Monsieur Gwenaël GIBOIRE, FCPE

MEMBRES SUPPLÉANTS :

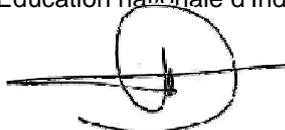
ARTICLE 2 : La commission peut s'adjoindre la conseillère technique de service social auprès du Directeur académique, Madame Delphine SCHWARTZ.

ARTICLE 3 : Les membres de la commission départementale d'appel sont désignés pour la durée d'un an renouvelable.
La composition de la commission d'appel dans le premier degré prend effet au 9 juin 2020.

ARTICLE 4 : La Secrétaire Générale de la direction académique d'Indre-et-Loire est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à TOURS, le 8 juin 2020

Pour le Recteur et par délégation,
L'Inspecteur d'académie,
Directeur académique des services
de l'Education nationale d'Indre-et-Loire,



Dominique BOURGET